

Extrait du registre des délibérations
du conseil municipal
Séance du 11 avril 2024

DÉLIBÉRATION N° 052/2024

VOEU DU CONSEIL MUNICIPAL - SOS MÉDECINS - LES VISITES
MÉDICALES À DOMICILE DOIVENT ÊTRE SAUVÉES

L'an deux mille vingt-quatre,

Le onze avril à dix-huit heures,

Le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Agnès Bourgeois, maire, suivant la convocation faite le 5 avril 2024.

Etaient présents :

Mme Bourgeois, maire

M. Chusseau, Mme Guiu, M. Faës, Mme Coirier, M. Quéraud, Mme Fond, M. Gaglione, M. Audubert, Mme Burgaud, adjoints

Mme Métayer, M. Bouyer, M. Pineau, Mme Hervouet, Mme Cabaret-Martinet, M. Soccoja, M. Quénéa, M. Jehan, M. Kabbaj, Mme Landier, Mme Deletang, M. Letrouvé, Mme Gallais, Mme Desgranges, Mme Leray, M. Gellusseau, M. Vendé, M. Nicolas, M. Louarn, M. Le Forestier, Mme Lelion, M. Le Breton, Mme Bihan, M. Simonet, M. Jegouic, conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir à un collègue du Conseil Municipal pour voter en leur nom :

M. Brianceau (pouvoir à Mme Landier), Mme Daire-Chaboy (pouvoir à M. Chusseau), Mme Paquereau (pouvoir à M. Gellusseau), M. Marion (pouvoir à M. Quénéa), Mme Douaisi (pouvoir à M. Vendé)

Absents non excusés :

M. Mabon, Mme Bennani, Mme Uzunpinar, conseillers municipaux

Jean-Christophe Faës a été désigné(e) secrétaire de séance et a accepté ces fonctions.

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2024

OBJET : VOEU DU CONSEIL MUNICIPAL - SOS MÉDECINS - LES VISITES MÉDICALES À DOMICILE DOIVENT ÊTRE SAUVÉES :

M. Philippe Audubert donne lecture de l'exposé suivant :

Le 20 mars 2024, nous avons été alertés par SOS Médecins qui craint de devoir mettre fin aux visites à domicile proposées sur notre territoire, comme sur l'ensemble du territoire français. Pour quelle raison ? A l'heure actuelle, la revalorisation des consultations médicales est en discussion avec l'Assurance maladie à l'échelle nationale. Celle-ci pourrait ne pas bénéficier aux visites médicales à domicile, creusant la difficulté à maintenir cette pratique. A ce jour, celle-ci souffre déjà d'un manque d'attractivité, car elle est fortement concurrencée par les consultations en cabinets qui restent plus intéressantes financièrement. Cette non prise en compte accentuerait encore l'écart. Faute de trouver des médecins volontaires pour les effectuer, les visites à domicile s'avèreraient alors compromises. SOS médecins souhaite reprendre les négociations avec l'assurance maladie pour que la revalorisation accordée aux médecins en cabinet puisse bénéficier également aux visites à domicile.

Qui bénéficie aujourd'hui des visites à domicile ? Presque exclusivement les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite, ainsi que les personnes en état critique, les empêchant de se déplacer. SOS médecins participe aux gardes, intervient sur demande du Samu, se déplace pour établir des certificats de soins psychiatriques urgents sous contrainte.

Nos EHPAD et l'ensemble des structures d'accueil pour les personnes âgées telles que les résidences services ou les résidences autonomie s'appuient également très largement sur la présence de cette structure pour assurer les soins nécessaires à des résidents qui ne sont plus en capacité de se déplacer. L'association revêt ainsi une mission de service public et d'intérêt général qui bénéficie à l'ensemble du territoire, et pas uniquement aux patients concernés. Ce sont les structures, les familles, les voisins, les employeurs, mais aussi l'ensemble des acteurs de la chaîne des soins qui sont ainsi préservés par ce service. En outre, face aux crises successives et sans précédents de l'hôpital public, la fin des visites à domicile engendrerait mécaniquement un engorgement des services d'urgence des hôpitaux.

Il est impensable que demain, ce service ne soit plus assuré que marginalement, du fait de l'engagement et du militantisme de quelques-uns prêts à se sacrifier au service des autres. Nous ne pouvons concevoir que, dans une société comme la nôtre, alors que les hôpitaux sont toujours en souffrance, alors les professionnels de santé se font rares, alors que les renoncements aux soins vont grandissants, nous ne soyons pas en mesure de maintenir de tels services dans la durée.

Au-delà de cette question, c'est toute l'attractivité du métier médical qui devrait être repensée. Il ne s'agit pas uniquement d'une question financière, mais aussi d'une question de reconnaissance, d'accompagnement, d'encadrement.

Alors que le système de soins est détricoté, les professionnels en viennent à devoir se battre face à un empilement d'ajustements mineurs qui n'apportent pas de réelles solutions aux problématiques rencontrées. Nous plaçons pour que l'Etat et l'Assurance Maladie mettent en place les mesures globales pour remédier à ces situations de démantèlement, d'épuisement, de risques de fermeture, et de cessation des visites à domicile.

La Ville de Rezé s'est engagée volontairement dès le début du mandat en faveur d'une politique publique forte en matière de santé et d'accompagnement des séniors. Ainsi, face aujourd'hui au risque de voir se perdre la prise en charge des visites à domicile par l'association SOS Médecins, le Conseil municipal s'associe à leurs revendications.

Il est demandé aux membres du conseil municipal d'approuver ce vœu.

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2024

Le conseil municipal,

Vu l'avis de la commission des vœux du 9 avril 2024.

Après en avoir délibéré, par 39 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention,

- Approuve ce vœu

Le secrétaire de séance,
Jean-Christophe Faës



La maire,
Agnès Bourgeois

